

Andbank Luxembourg  
Janvier 2023

**LIVRE DE TARIFS**  
**MAXIMAL APPLICABLE**  
Banque privée

ANDBANK /  
*Private Bankers*

## **/ CONTENU**

Introduction	3
Conservation	4
Opérations sur titres	6
Conseils	11
Gestion déléguée	12
Informations complémentaires	14

## **/ INTRODUCTION**

Andbank Luxembourg est une filiale du Groupe Andbank. Le groupe Andbank est une banque familiale avec 90 ans d'expérience, spécialisée dans la gestion intégrale des patrimoines. Nous jouissons d'une solide position de solvabilité, d'un modèle d'activité robuste et innovant, et nous sommes présents dans 11 pays de 3 continents.

Pour répondre aux intérêts du client et lui faciliter la vie, nous proposons une vaste gamme de services bancaires et de solutions financières personnalisées de portée internationale.

Notre activité se centre sur la préservation du patrimoine et notre engagement repose sur trois axes fondamentaux : la création de valeur à long terme, des informations totalement transparentes et un service client exclusif.

Andbank Luxembourg offre les meilleurs services de conservation et d'administration, de transaction de titres et d'instruments financiers, ainsi qu'une vaste gamme de stratégies innovantes d'investissement, à la mesure du client. Ces services pourront être complétés par la gestion déléguée ou de conseil en matière d'investissements.

### **CONSERVATION**

Le pilier élémentaire consiste à proposer un service d'excellente qualité, la confidentialité et la sécurité en matière d'administration du compte et de sa conservation. Nous mettons différentes modalités de service à disposition du client, de la tenue du compte bancaire à la conservation et au dépôt des titres. Chaque modalité englobe plusieurs services bancaires et diverses gestions administratives.

### **TRANSACTIONS**

Nous proposons une couverture pour tout type d'actifs et d'instruments financiers afin d'exécuter au mieux les opérations et l'intermédiation de titres au sein des marchés internationaux.

### **GESTION DÉLÉGUÉE**

Andbank propose un grand choix de solutions en matière d'investissement visant à s'adapter aux objectifs financiers, aux profils de risque et aux besoins des clients. La rigueur et l'indépendance dans les décisions d'investissement sont les garants de nos portefeuilles de gestion discrétionnaire.

### **CONSEILS**

Nous proposons, selon les mêmes principes d'investissement que la gestion déléguée, le service-conseil adapté aux clients qui souhaitent bénéficier de recommandations en matière d'investissement lors de l'attribution d'actifs et d'instruments financiers, et des conseils dispensés par une équipe d'experts.

## **/ CONSERVATION**

Les piliers fondamentaux du service de banque privée sont la sécurité, la confidentialité et l'excellente qualité de la conservation du patrimoine. En ce sens, et tout en nous adaptant aux besoins de nos clients, nous mettons à leur portée différentes modalités de services, avec des éléments de couverture différenciés.

### FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Les frais de tenue de compte sont de 250 euros par trimestre et le prélèvement a lieu à l'échéance du trimestre. Ces frais correspondent à la gestion que la banque réalise pour que le client puisse ouvrir un compte et comprennent les services standards inhérents à un compte courant et à la tenue de celui-ci.

La tenue du compte permet de proposer un large éventail de services bancaires, en fonction des demandes et besoins du client.

#### **SERVICES STANDARDS**

- Compte courant (ouverture et tenue)
- Extrait de compte courant (jusqu'à 1 an d'ancienneté)
- Transfert d'espèces à d'autres comptes d'Andbank
- Dépôt en espèces

#### **LIGNES DE COMMUNICATION PERSONNALISÉES**

- Conseiller personnel/Banque privée
- e-Andbank
- Andbank APP Wealth
- Analyse des marchés (publications Andbank : Avis corporatif, Flash Notes)

#### **INFORMATION SUR L'ÉTAT DU PATRIMOINE**

- Accès à la position globale et au rendement (fréquence mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle)
- Information additionnelle sur le compte courant et le compte-titres

#### **SERVICES BANCAIRES DIVERS**

- Ouverture du compte-titres
- Accès au compte et aux opérations en devises
- Accès au service d'intermédiation et aux opérations de valeurs
- Accès aux comptes dérivés et gestion des marges (\*)
- Accès aux placements
- Accès aux fonds d'investissement
- Conservation et traitement de la correspondance

#### **TRANSFERTS**

- Réceptions de virements internes
- Transfert de titres au sein de l'entité

(\*) Pour l'investisseur fréquent en opérations de produits dérivés, les frais d'administration seront de 500 euros par trimestre. Les termes d'investisseur fréquent en opérations de produits dérivés s'appliquent lorsque le nombre d'opérations trimestrielles est supérieur à 20 (calculé à la fin de chaque trimestre). Les produits dérivés obligent l'entité à réaliser une gestion administrative du compte de marge et à calculer les garanties.

## **/ CONSERVATION**

### FRAIS DE DÉPÔT DES TITRES ET DE GESTION DES ACTIFS AU BILAN

Les frais de dépôt des titres et de gestion des actifs au bilan tiennent compte de la position globale du compte courant et du compte-titres auprès d'Andbank Luxembourg. Les frais sont perçus sur une base trimestrielle.

Les frais de conservation de titres englobent, entre autres, la gestion du registre des valeurs sur le compte, le traitement des événements corporatifs et le service standard de conservation et dépôts des valeurs et instruments financiers que le client a confiés à l'entité.

Le tarif de dépôt maximal applicable s'élèvera à 0,60%.

Le tarif annuel de conservation de titres est un taux effectif en %, calculé sur la base de la valeur de marché de la position globale du compte-titres déposé auprès d'Andbank Luxembourg. Dans le cas des titres émis dans des devises autres que l'euro, et en vue de calculer la base sur laquelle s'appliqueront les frais de dépôt, le taux de change de devise sera celui du dernier jour ouvré du mois durant lequel la conservation est calculée.

Les frais de dépôt minimum par titre sont de 15 euros par trimestre.

Les frais de dépôt minimum par trimestre pour un compte-titres sont de 375 €.

Le tarif d'administration des actifs au bilan est un pourcentage de base annuelle de 0,50 %. Le paiement est réalisé par trimestre échu et calculé sur la base de la position du compte courant et dépôts. Ces frais couvrent la conservation des espèces, les frais de conservation et d'administration de dépôts à terme, ainsi que les actifs monétaires en devises.

Les impôts correspondants seront ajoutés aux tarifs indiqués.

## **/ OPÉRATIONS SUR TITRES**

La présence globale d'Andbank permet de prêter un service de transaction d'ordres qui englobe tout type d'actifs et d'instruments financiers dans plus de 40 marchés internationaux. Notre service repose sur le principe de la meilleure exécution et sur un processus intégral de gestion des ordres, qui s'applique tant au choix des centres d'exécution qu'à la liquidation et à la communication dispensée aux clients.

L'entité prêtera le service de change de devises pour les opérations liées aux transactions de titres dans des monnaies autres que l'euro.

### FRAIS DE TRANSACTIONS SUR TITRES

Les frais couvrent le service réalisé par Andbank en matière de gestion des ordres de transaction sur titres et englobent la réception, la transmission et l'exécution.

Les frais sont débités lors de chaque opération, pour chaque type de titre, indépendamment du fait que leur origine corresponde à un seul ordre du client. Le tarif sera appliqué sur la base du montant effectif de l'ordre réalisé.

Le tarif à appliquer est déterminé par le type d'actif (titres à revenu fixe, actions, fonds d'investissement, produits structurés et autres titres), et du marché sur lequel il est négocié.

Un tarif fixe sera appliqué comme alternative dans les cas où cela a été expressément convenu avec le client.

### FRAIS DE MARCHÉ ET DE TRAITEMENT

Toute transaction complète ou partielle peut être soumise à une taxe de traitement, destinée à couvrir les frais déboursés par l'entité pour chaque opération.

Outre les frais indiqués, Andbank répercute, par opération et lorsque cela s'avère nécessaire, les frais d'exécution et de liquidation, tels que le courtage, les canons, les taxes, les frais de souscription et de remboursement, entre autres.

### **I) REVENU FIXE ET PRODUITS STRUCTURÉS**

Le tarif maximal applicable à l'achat et la vente à Revenu Fixe et d'Instruments Financiers Structurés s'élève à 0,80%.

Les frais minimums sont de 100 EUR par transaction. Les frais de règlement s'élèvent à 50 EUR par transaction. Pour les ordres conditionnels, la banque applique des frais supplémentaires, sur le montant effectif de l'opération, compris entre 0,10 et 0,50 % selon la complexité de la demande réalisée par le client. Le tarif minimum appliqué pour ce service est de 100 EUROS.

Les commissions de tiers et/ou autres taxes sont facturées séparément.

## **/ OPÉRATIONS SUR TITRES**

### **II) ACTIONS et FNB**

Le tarif maximal applicable à l'achat et la vente à Revenu Variable et ETF s'élèvera à 1%

Les frais minimums sont de 100 EUR par transaction. Les frais de règlement s'élèvent à 50 EUR par transaction. Les frais de courtage, canons et autres taxes sont facturés séparément.

Pour les ordres conditionnés, la banque applique des frais supplémentaires de 0,10 % sur le montant effectif de l'opération. Le tarif minimum appliqué pour ce service est de 25 EUROS.

### **III) FONDS D'INVESTISSEMENT**

Le tarif maximal applicable à l'achat et la vente de Fonds de placement s'élèvera à 0,85%.

Les frais minimums sont de 100 EUR par transaction. Les frais de règlement s'élèvent à 50 EUR par transaction.

La commission pour les fonds d'investissement de tiers sera majorée de 0,15 %.

Les commissions de tiers et/ou autres frais sont facturés séparément.

### **IV) PRODUITS DÉRIVÉS**

#### **OPTIONS ET OPÉRATIONS À TERME**

Les frais s'élèvent à 35 euros par contrat.

Les frais de liquidation à échéance et l'exercice anticipé des options sont soumis au même tableau de tarifs. Le tarif minimum appliqué par opération est de 100 euros.

## / OPÉRATIONS SUR TITRES

## AUTRES FRAIS APPLICABLES AUX TRANSACTIONS SUR TITRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

CONCEPT	COMMISSION
Souscription de valeurs sur les marchés primaires/ offres publiques	Même tarif que la transaction d'achat et de vente
Achat et vente de droits de souscription	De 0,30 à 1 % (100 euros minimum)
Perception de dividendes, coupons et intérêts	1,00 % (min. 20 EUR)
Opérations financières diverses telles que les aug- mentations et réductions du nominal, échanges/ conversions et similaires.	1,80 % (min. 100 EUR)
Ordres de participation aux ventes aux enchères non attribuées	30 euros par ordre
Annulation ou modification d'ordre	20 euros par ordre
Les amortissements totaux ou partiels de titres, réductions ou remboursements de capital et autres remboursements	0,30 % (min. 50 EUR)
Émission de certificats pour l'assistance en assemblée	50 euros par certificat
Opérations avec des actifs spéciaux tels que hedge funds, capital-risque et autres demandes de fonds qui peuvent impliquer des opérations manuelles.	De 2,50 à 4 % (de 250 à 2 000 euros minimum) selon la complexité.
Opérations avec des actifs non répertoriés et des titres physiques	À partir de 2,50 % (150 euros minimum)
Achat et vente de métaux précieux	2,00 % (min. 100 EUR)
Transfert physique de métaux précieux	3,00 % (300 euros minimum) plus les frais de tiers (ports, assurances, etc.).
Changes de devise (spot et forward) :	marge de 1,25 à 2,50 %, en fonction de la de- vise et du montant de la transaction.
Réception de titres d'entités tierces	0,10 % sur la valeur réelle (50 euros minimum) pour les produits non complexes.  1,50 % sur la valeur réelle (500 euros minimum) pour les produits non complexes.
Transfert de titres vers d'autres entités	1,5 % sur la valeur réelle (150 euros par valeur minimum)



## **/ OPÉRATIONS SUR TITRES**

### AUTRES FRAIS APPLICABLES

Outre les tarifs indiqués, l'entité appliquera s'il y a lieu, les frais suivants :

- Pour les opérations et transactions de titres et d'instruments financiers, les frais nécessaires à l'exécution et à la liquidation de l'opération.
- Les taxes et canons que les marchés et les systèmes répercutent.
- Les frais de correspondance, télex, fax et Swift, s'il y a lieu.
- Les frais de ports et d'assurances, lorsque les opérations impliquent le transfert physique de valeurs.

### PRÉCISIONS RELATIVES À L'APPLICATION DES TARIFS

- Le terme opération s'applique ici à chacune des opérations réalisées pour chaque type de titre, indépendamment du fait que leur origine corresponde à un seul ordre du client.
- Pour les opérations en monnaie étrangère, les tarifs indiqués sont indépendants de ceux qui doivent être appliqués pour le change de devises autres que l'euro.

### APPLICATION DES IMPÔTS

Les impôts correspondants seront ajoutés aux tarifs indiqués.







## / CONSEILS

Conçu pour les clients qui souhaitent prendre leurs propres décisions d'investissement, mais sous la houlette de l'équipe d'experts financiers, la vision corporative et l'analyse des marchés d'Andbank.

### CONTRAT DE SERVICE-CONSEIL

Le mandat de conseil en investissements est un service qu'Andbank propose aux clients qui souhaitent bénéficier de recommandations personnalisées relatives à une opération d'instruments financiers, sans déléguer le processus de prise de décision finale des investissements.

Les recommandations peuvent être fournies à la demande du client ou à l'initiative d'Andbank.

### FRAIS DU SERVICE DE CONSEILS

Le tarif appliqué est déterminé par le profil de risque défini par le client sur son contrat de conseil et par le montant du patrimoine objet des conseils.

La commission d'assistance maximale applicable s'élèvera à 1,50% et la commission d'intéressement maximale à 15%.

Le tarif annuel du service-conseil est un taux effectif annuel en %. Il est calculé sur la base de la valeur de marché de la position totale du portefeuille sur le compte courant et le compte-titres conseillé par Andbank Andorre. Les frais sont perçus sur une base trimestrielle. Les frais trimestriels minimums du service-conseil sont de 300 €.

Les frais de réussite sont annuels et s'appliquent lorsque le rendement du portefeuille a dépassé l'indice de référence ; ils sont calculés sur la différence. Ils seront payés en fin d'année ou à la date de résiliation du contrat. L'indice de référence du paiement des frais de réussite correspond à l'Euribor 3M ou Libor 3M, selon la devise de référence du portefeuille.

Les services et les frais associés à la conservation et aux opérations sur titres sont pris en compte en plus de ces frais. Nous proposons différentes modalités de conseils. Pour toute information complémentaire sur le service, consultez votre conseiller personnel.

### APPLICATION DES IMPÔTS

Les impôts correspondants seront ajoutés aux tarifs indiqués.

## / GESTION DÉLÉGUÉE

Le mandat de gestion discrétionnaire est un service exclusif qu'Andbank met à disposition des clients qui souhaitent déléguer la gestion de leur patrimoine à une équipe impliquée et experte en marchés financiers, en portefeuille d'investissements et en contrôle exhaustif des risques.

### MANDAT DE GESTION DISCRÉTIONNAIRE - PORTEFEUILLES MODÈLES

En fonction du profil de risque et du style de gestion sélectionnée par le client, Andbank propose différentes modalités de portefeuille modèle avec des stratégies d'investissement spécifiques et des critères maximums d'investissement.

Notre catalogue de gestion offre les modalités de portefeuille modèle industrialisées suivantes :

- Portefeuilles profilés
- Portefeuilles spécialisés

### MANDAT PORTEFEUILLE PROFILÉ

Mandat de gestion traditionnelle, basé sur une distribution stratégique des actifs à long terme et sur le profil d'investisseur du client. L'équipe de gestion prend les décisions tactiques qu'elle juge les plus opportunes en fonction des attentes économiques et du marché.

La commission de gestion déléguée maximale à appliquer s'élèvera à 1,40% et la commission d'intéressement maximale à 15%.

Les frais de gestion fixe sont un % effectif annuel. Ils sont calculés en se basant sur la valeur de marché de la position totale du portefeuille sur le compte courant et le compte-titres. Les frais sont perçus sur une base trimestrielle. Les frais minimum de gestion sont de 375 € par trimestre.

Les frais de réussite sont annuels et s'appliquent lorsque le rendement du portefeuille a dépassé l'indice de référence ; ils sont calculés sur la différence. Ils seront payés en fin d'année ou à la date de résiliation du contrat. L'indice de référence appliqué pour le paiement des frais de réussite est l'Euribor 3M.

Les services et les frais associés à la conservation et aux opérations sur titres sont pris en compte en plus de ces frais.

### MANDAT PORTEFEUILLE SPÉCIALISÉ

Portefeuilles d'investissement qui investissent dans des secteurs d'actifs concrets et qui exigent une méthodologie de gestion avec un niveau de spécialisation très élevé.

Nos modèles de revenu variable se caractérisent par leur capacité d'adaptation au niveau d'exposition, en fonction des attentes du marché de notre équipe d'analyse et de gestion.

La commission de gestion de portefeuille spécialisée maximale à appliquer s'élèvera à 2% et la commission d'intéressement maximale à 15%.

Les frais de gestion fixe sont un % effectif annuel. Ils sont calculés en se basant sur la valeur de marché de la position totale du portefeuille sur le compte courant et le compte-titres. Les frais sont perçus sur une base trimestrielle. Les frais minimums de gestion sont de 375 € par trimestre.

Les frais de réussite sont annuels et s'appliquent lorsque le rendement du portefeuille a dépassé l'indice de référence ; ils sont calculés sur la différence. Ils seront payés en fin d'année ou à la date de résiliation du contrat.

Le taux de référence pour le paiement des frais de réussite correspond à l'Euribor/Libor à 3 mois + 100 points basiques, selon la devise de référence du portefeuille.

Les services et les frais de dépôt et d'opérations sur titres sont pris en compte en plus de ces frais.



## **/ GESTION DÉLÉGUÉE**

Les services et les frais de dépôt et d'opérations sur titres sont pris en compte en plus de ces frais.

### MANDAT DE GESTION PERSONNALISÉ

Le mandat de gestion personnalisé est un service à la mesure de l'investisseur le plus exigeant ; il est recommandé pour les patrimoines supérieurs à 2 millions d'euros ou montants équivalents.

La gestion s'adapte au style, aux exigences et préférences du client, qui peut sélectionner de façon totalement flexible les instruments et les actifs dans lesquels il souhaite investir. Des critères maximums d'investissement seront établis en fonction du profil de risque sélectionné par le client.

Le client disposera d'un Portfolio Manager Personal et pourra assister à des réunions de suivi avec le spécialiste qui gère son portefeuille.

Les tarifs de gestion appliqués sont déterminés par le profil de risque défini par le client sur son contrat de gestion discrétionnaire et le montant du patrimoine géré.

La commission de gestion personnalisée maximale à appliquer s'élèvera à 1,60% et la commission d'intéressement maximale à 15%

Les frais de gestion fixe sont un % effectif annuel. Ils sont calculés en se basant sur la valeur de marché de la position totale du portefeuille sur le compte courant et le compte-titres. Les frais sont perçus sur une base trimestrielle. Les frais minimums de gestion sont de 375€ par trimestre.

Les frais de réussite sont annuels et s'appliquent lorsque le rendement du portefeuille a dépassé l'indice de référence ; ils sont calculés sur la différence. Ils seront payés en fin d'année ou à la date de résiliation du contrat.

Le taux de référence pour l'encaissement des frais correspond à l'Euribor 3M ou Libor à 3M, selon la devise de référence du portefeuille.

Les services et les frais associés à la conservation et aux opérations sur titres sont pris en compte en plus de ces frais.

### APPLICATION DES IMPÔTS

Les impôts correspondants seront ajoutés aux tarifs indiqués.

## **/ TARIFICATION ALL IN FEE**

La banque pourra convenir avec le client d'un paiement unique regroupant les services suivants ;

- Gestion de compte
- Conservation des actifs
- Vente et achat d'actifs
- Virements
- Gestion ou Conseil

Le tarif maximal applicable aux clients selon ce modèle de facturation s'élèvera à 2%.

Les commissions de tiers et/ou taxes sont facturées séparément, tout comme la commission d'intéressement.

## / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Andbank Luxembourg offre également à ses clients un large éventail de services et de produits bancaires ainsi que des solutions de Wealth Management liées à la gestion intégrale du patrimoine de la clientèle.

### SERVICES ADDITIONNELS

- Cartes de crédit
- Virements nationaux et internationaux
- Prêts, crédits et polices
- Cautions et autres garanties
- Chèques
- Billetteries automatiques
- Crédits documentaires
- Carnets de chèques et de billets à ordre
- Opérations au guichet
- Certificats bancaires
- Certificats testamentaires
- Renseignements fiscaux
- Informations à l'intention des cabinets d'audit
- Service d'alertes (SMS, e-mail ou similaire)

### GESTION DE PATRIMOINE

- Wealth Financial Services
- Collaboration avec un conseiller financier pour toute question d'ordre fiscal
- Lié à l'unité
- Société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit andorran ou luxembourgeois
- Fonds d'Investissement
- Transfert de fonds (Spanish Traspaso)
- Accès aux fonds d'investissement immobilier et aux fonds de capital-risque

### À PROPOS DU DOCUMENT DES TARIFS

Ce document est destiné à informer les clients sur les frais généraux applicables à l'utilisation des principaux services associés au compte, pour les aider à prendre une décision éclairée sur les services, produits et opérations correspondants.

Des frais, qui ne figurent pas sur ce document, pourront être appliqués à l'utilisation d'autres services associés au compte.

Les impôts correspondants seront ajoutés aux tarifs indiqués.

Si les opérations impliquent des frais de tiers, ceux-ci seront à la charge du client.

Si le paiement des frais ou tarifs est réalisé dans une devise différente de celle de l'opération, la banque appliquera le taux d'intérêt, les frais de change et les taux de change correspondants.

Pour recevoir de plus amples informations concernant les services, produits et opérations, ainsi que sur les frais correspondants, le client doit contacter son conseiller personnel.

Andbank Luxembourg met à la disposition du public le Guide officiel des tarifs dans les agences et sur son site Web [andbank.com](http://andbank.com).





**/ ANNEXE POUR LES TARIFS APPLICABLES À LA BANQUE PRIVÉE**

## SERVICES BANCAIRES DIVERS

CONCEPT	COMMISSION
Certificats bancaires	50 EUR
Certificats testamentaires	150 EUR
Informations à l'intention des cabinets d'audit	150 EUR
Informations d'ordre fiscal	De 180 à 2 500 euros, selon le type d'information demandée
Demande d'extrait de compte (< 1 an)	Y compris sur le service de tenue de compte
Demande d'extrait de compte (de 1 an à 5 ans)	10 euros par document
Demande d'extrait de compte (plus de 5 ans)	30 euros par document
Étude d'ouverture de compte	250 euros (compris dans la première échéance de tenue du compte)
Frais de compte inactif	1 000 euros/an
Frais d'annulation du compte	1 000 EUR
Frais de compte « dormant » (> 3 ans)	3 000 euros/an
Frais de compte « dormant » (> 5 ans)	5 000 euros/an
Frais de découvert	2,10 % par trimestre, sur le solde débiteur majeur de la période ; Taux d'intérêt : Euribor 12m + 12 % (révisable trimestriellement)
Frais de réclamation de positions débitrices	40 EUR
Cotation en temps réels	30 euros/mois
Émission de chèque bancaire	0,40 % sur le montant (50 euros minimum)
Négociation et compensation de chèques	0,20 % sur le montant (50 euros minimum), en plus des frais de correspondance et/ou de correspondant, s'il y a lieu.
Rapport de positions en dépôt de conservation dans d'autres entités	Jusqu'à un maximum de 1% sur les positions déclarées

Les impôts correspondants seront ajoutés aux tarifs indiqués. Si le paiement des frais est réalisé dans une devise différente de celle de l'opération, la banque appliquera le taux d'intérêt, les frais de change et les taux de change correspondants.



## / ANNEXE POUR LES TARIFS APPLICABLES À LA BANQUE PRIVÉE

## VIREMENTS

CONCEPTO	COMMISSION
Émission virement international SEPA	0,40% (min. 50 EUR)
Émission virement international EUR Swift	0,40% (min. 50 EUR)
Émission virement non EUR	0,40% (min. 65 EUR)
Émission de virement EUR même date de valeur	0,10% supplémentaire
Réception de virement international	0,10% (min. 20 EUR)
Frais de Swift, courrier	30 EUR
Annulation, reversement ou modification de virements	50 EUR
Données insuffisantes ou erronées	15 EUR
Par justificatif ou copie Swift	5 EUR

Les tarifs exprimés en pourcentage (%) sont appliqués sur le volume de la transaction. Le minimum s'applique par opération. Les impôts correspondants seront ajoutés aux tarifs indiqués.

Dans le cas où la commission est facturée dans une devise autre que celle de l'opération, la banque appliquera le taux d'intérêt, les frais de change et les taux de change correspondants.

Signature du client

\_\_\_\_\_

Date

\_\_\_\_\_

ANDBANK /  
*Private Bankers*

[www.andbank.com](http://www.andbank.com)